

Chasse

Une chasse aux corbeaux et corneilles noires serait prévue, demain soir, dans la ville de Bellac

BELLAC CHASSE - PÊCHE

Publié le 04/05/2017



Les corbeaux et corneilles prévoient d'être chassés de la ville de Bellac : une opération qui soulève l'indignation des défenseurs des oiseaux sauvages. © Bellac AGENCE

Comme sur d'autres territoires en France, la ville de Bellac a décidé de procéder à une chasse aux corbeaux et corneilles noires en ville. Une décision qui fait bondir les défenseurs de la cause animale.

Ce vendredi, une chasse aux corbeaux freux et corneilles noires devrait être prévue entre 20 heures et 21 h 30 dans la ville de Bellac, sur certains secteurs, définis ainsi l'année dernière : l'abattoir, la route de Limoges, l'HIHL, Jolibois, le camping, aux abords du cimetière, au parc Charles-Silvestre, à la mairie. Les secteurs 2017 seront connus par les chasseurs de l'Association communale de chasse agréée (ACCA) une demi-heure avant l'opération de chasse, « une action autorisée par les services de la Préfecture à la demande de la municipalité ».

PUBLICITÉ

Mais il s'agit d'une démarche « inadmissible » pour l'association Nos Amis Les Oiseaux (NALO) qui monte au créneau pour dénoncer une méthode « illégale ». Pascal Cousin, président de l'association NALO au niveau national, a souhaité alerter les pouvoirs publics et mettre en garde les élus de la ville de Bellac. « Tout ce qu'on demande, c'est que l'on respecte la loi et la directive européenne. Car le constat est la disparition progressive des oiseaux de la surface terrestre. L'effectif des oiseaux sauvages baisse de 40 % tous les vingt ans, même si le comptage n'est pas une science exacte », justifie Pascal Cousin. Pour empêcher cette « chasse en ville », il s'appuie notamment sur la circulaire de Gaston Defferre (chasse, sécurité publique et usage des armes à feu de 1982) qui stipule qu'il est « interdit à toute personne placée à portée de fusil des stades, lieux de réunions publiques en général et habitations particulières (y compris caravanes, remises, abris de jardin), ainsi que des bâtiments et constructions dépendant des aéroports, de tirer en leur direction », ainsi que sur la directive européenne de 2009 concernant « la conservation de toutes les espèces vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres », et qui veille à ce que les espèces « ne soient pas chassées pendant les périodes de reproduction ».

« On doit éviter de dégommer les oiseaux »

Selon Pascal Cousin, la destruction des corbeaux freux et de la corneille noire est régie par cette dernière directive, rappelant que leur période de reproduction commence à partir du 1^{er} avril. « Le protocole est très strict. Il doit être respecté en France, comme en Espagne et dans les pays du nord. Nous reconnaissons que ces oiseaux sont classés parmi les espèces nuisibles et qu'elles peuvent mettre en danger le public. Mais il existe d'autres solutions. On doit éviter de dégommer les oiseaux sauvages, le plus souvent sous prétexte qu'ils font du bruit. Il suffit d'élaguer les arbres dans lesquels les corbeaux se réfugient. Ils viennent en ville parce qu'à la campagne, les arbres ont été coupés ».

A Bellac, le défenseur des oiseaux et de la cause animale s'appelle Nicole Chauviré, bénévole à la SPA. Elle préconise de stériliser les oiseaux pour éviter qu'ils ne se reproduisent. « Ils tirent sur lui et ce n'est pas normal. Le corbeau est un oiseau qui mérite d'être protégé au même titre que les autres. Malheureusement, je n'ai pas été reçue par madame le maire pour m'en expliquer. »

« Il s'agit d'une régulation et non d'une destruction »

Thierry Spriet, adjoint au maire de Bellac, rappelle de son côté que la ville a l'autorisation du Préfet, et qu'il en revient donc de sa responsabilité sur cette opération de chasse, encadrée localement par le lieutenant de louveterie Gilles Raynaud. « Nous attendons l'arrêté du Préfet pour confirmer la chasse de vendredi [demain soir]. Il doit connaître la réglementation. Il y a 4-5 ans, on s'y était mal pris : on avait fait venir une entreprise pour venir détruire les nids dans les arbres et cela nous avait coûté entre 3.000 et 5.000 euros. Cette année, il s'agit de coups de fusil tirés en l'air pour dissuader les oiseaux de revenir. Nous n'allons pas en tuer beaucoup. Il s'agit d'une régulation et non d'une destruction systématique ». L'élue indique que le motif est le bruit que font les corbeaux et corneilles, la chasse assurant ainsi « la tranquillité des habitants ». Des arguments que Thierry Spriet indique avoir expliqués à Nicole Chauviré, reçue à la mairie la semaine dernière. La chasse aux corbeaux et corneilles devrait donc bien avoir lieu demain soir. Elle sera menée par une dizaine de chasseurs, munis d'une dizaine de cartouches chacun.

Aline Combrouze